



**PROCES-VERBAL
BUREAU
DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2011 à 18h00**

L'an deux mille onze le vingt deux septembre,
Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en ses locaux à Lodève sous la Présidence de Marie Christine BOUSQUET

Présents : Jean TRINQUIER ; Hadj MADANI ; Frédéric ROIG ; Lionel MICOLA ; Joseph FABRE ; Yves JOURDAN ; Jean-Luc REQUI ; José POZO ; Valérie ROUVEIROL ; Colette MEINARD ; Jean-Noël MALAN ; Joëlle GOUDAL ;

Absent(s) excusé(s) : Daniel GUIBAL ; Jean-Paul PAILHOUX ; Anne-Marie FABRE ; Yves BAILLEUX-MOREAUX ; Pierre LEDUC ; Jean-Marc GONTARD ;

Absent(e)s :

Madame la Présidente souhaite la bienvenue et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance et propose de passer à l'ordre du jour.

I – Grande Exposition d'été 2012 Musée Fleury de Lodève
DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC LANGUEDOC ROUSSILLON

Comme chaque année, le Musée Fleury présentera son exposition d'été qui s'inscrit dans la politique des expositions temporaires à caractère international qui a largement contribué à affirmer le rôle du Musée de Lodève à l'échelle de la ville et des territoire et qui est à l'origine de la fréquentation qu'il connaît aujourd'hui.

Elle sera accompagnée d'un catalogue scientifique qui réunira des essais synthétiques et analytiques de plusieurs auteurs, conservateurs et historiens.

Les publics visés sont multiples, non seulement touristique (grâce aux expositions la « saison » pour une économie locale a été étendue à 4 mois, au lieu d'une période 14 juillet-15 août qui existait auparavant) et en ce sens national voire international, mais aussi local, régional et, à partir de la rentrée, scolaire.

Pour aider à son financement, il y a lieu de solliciter la DRAC Languedoc Roussillon pour obtenir la subvention la plus élevée.

Adoptés à l'unanimité

II – Service Pédagogique et des publics du Musée de Lodève 2012 **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Musée de Lodève poursuit comme chaque année un cycle de conférences d'Histoire de l'art. Chaque année une période sera étudiée et donnera lieu à dix conférences.

De plus, le public scolaire participe activement aux visites et activités proposées par le Musée. Pour porter ce projet, le service des publics propose un budget prévisionnel estimé à 80 000 €. Pour aider à son financement, il y a lieu de solliciter les subventions les plus larges possibles auprès de l'ensemble des partenaires.

Adoptés à l'unanimité

III - Voix de la Méditerranée 2012 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

La 15ème édition du Festival des Voix de la Méditerranée aura lieu en juillet 2012. Il convient à ce propos de souligner que depuis sa création le Festival n'a cessé de connaître une fréquentation croissante du public.

Cette mobilisation artistique et humaine témoigne du rôle essentiel qui peut être celui de la poésie et de l'importance des échanges entre les cultures et les peuples.

Le budget prévisionnel des Voix de la Méditerranée 2012 est de 306 000 € TTC.

Le plan de financement du projet est le suivant :

CG34 :	80 000,00 €
Région LR :	100 000,00 €
CCL&L :	126 000,00 €

Il convient de solliciter les différents partenaires selon les montants ci-dessus.

Adoptés à l'unanimité

IV - Voix de la Méditerranée 2012 **DEMANDE DE SUBVENTION AU CENTRE NATIONAL DU LIVRE**

La 15ème édition du Festival des Voix de la Méditerranée aura lieu en juillet 2012. Il convient à ce propos de souligner que depuis sa création le Festival n'a cessé de connaître une fréquentation croissante du public.

Cette mobilisation artistique et humaine témoigne du rôle essentiel qui peut être celui de la poésie et de l'importance des échanges entre les cultures et les peuples.

Le budget prévisionnel des Voix de la Méditerranée 2012 est de 406 000 € TTC.

Pour aider à son financement, il y a lieu de solliciter le Centre national du Livre pour obtenir la subvention la plus élevée

Adoptés à l'unanimité

V - Demande de subvention au Conseil Régional pour aide aux Résidences 2012

La communauté de Communes Lodévois et Larzac va recomposer les nombreux projets qui composent la compétence culturelle du Lodévois et Larzac. Afin d'affirmer une cohérence d'ensemble et des objectifs partagés par les différents projets, l'intercommunalité va s'appuyer sur des formes d'accompagnements artistiques nouveaux car s'appuyant à la fois sur l'ensemble du territoire et sur un calendrier à l'année, il s'agira d'être transversal au niveau des publics et d'affirmer un lien artistique d'ensemble. Dans ce cadre des résidences sont organisées pour les compagnies Humani Théâtre et Les Nuits Claires.

Dans le cadre de ce projet, il convient de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Régional à hauteur de 5 000 €, pour un budget prévisionnel de 35 000 €.

Adoptés à l'unanimité

VI - Demande de subvention à la DRAC – Politique spectacle vivant, Résidence et Aide à la Création

La communauté de Communes Lodévois et Larzac va recomposer les nombreux projets qui composent la compétence culturelle du Lodévois et Larzac. Afin d'affirmer une cohérence d'ensemble et des objectifs partagés par les différents projets, l'intercommunalité va s'appuyer sur des formes d'accompagnements artistiques nouveaux car s'appuyant à la fois sur l'ensemble du territoire et sur un calendrier à l'année.

Il s'agira d'être transversal au niveau des publics et d'affirmer un lien artistique d'ensemble. Dans ce cadre des résidences sont organisées pour les compagnies Humani Théâtre et Les Nuits Claires.

Dans le cadre de ce projet, il convient de solliciter une demande de subvention la plus élevée possible auprès de la DRAC

Adoptés à l'unanimité

VII - Villes d'art et d'histoire 2012 - DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC LANGUEDOC ROUSSILLON

Madame la Présidente rappelle le programme de Ville d'Art et d'Histoire pour l'année 2012.

Le budget prévisionnel est estimé à 120 000 €.

Pour aider à son financement, il y a lieu de solliciter la DRAC Languedoc Roussillon pour obtenir la subvention la plus élevée.

Adoptés à l'unanimité

VIII - Villes d'art et d'histoire - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame la Présidente rappelle le programme de Ville d'Art et d'Histoire pour l'année 2012.

Le budget prévisionnel est estimé à 120 000 €.

Le plan de financement est le suivant :

CG34 :	15 000,00 €
Région LR :	15 000,00 €
DRAC :	23 000,00 €
CCL&L :	67 000,00 €

Il convient de sollicités les différents partenaires selon les montants ci dessus.

Adoptés à l'unanimité

IX - Actions Centres Ressources Patrimoine 2012 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame la Présidente rappelle le programme global d'inventaire, de restauration et de valorisation du patrimoine du Centre ressources du Patrimoine Lodévois-Larzac pour l'année 2012.

Le cout est estimé à 90 000 € TTC.

Le plan de financement est le suivant :

CG34 :	9 000,00 €
Région LR :	15 000,00 €
DRAC :	5 000,00 €
CCL&L :	61 000,00 €

Il convient de sollicités les différents partenaires selon les montants ci dessus.

Adoptés à l'unanimité

X - FOUILLES DE LA CHAPELLE ST VINCENT DE SOULAGES – DEMANDE DE SUBVENTIONS 2012

Madame la Présidente rappelle aux délégués communautaires la campagne de fouilles sur la chapelle St Vincent de la Barre la Commune à St Maurice Navacelles.

Le coût de cette fouille est de 26 000 €.

Pour la programmation 2012, il convient de solliciter les subventions suivant le projet de plan de financement décrit ci dessous :

CG34 :	10 000 €
Région LR :	3 000 €
DRAC :	3 000 €
CCL&L :	10 000 €

Il convient de sollicités les différents partenaires selon les montants ci dessus.

Adoptés à l'unanimité

XI - FOUILLES DE LA CHAPELLE ST VINCENT DE SOULAGES 2012. DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC LANGUEDOC ROUSSILLON

Madame la Présidente rappelle aux délégués communautaires la campagne de fouilles sur la chapelle St Vincent de la Barre la Commune à St Maurice Navacelles.

Le coût de cette fouille est de 26 000 €.

Pour aider à son financement, il y a lieu de solliciter la DRAC Languedoc Roussillon pour obtenir la subvention la plus élevée.

Adoptés à l'unanimité

XII - Immeuble BARRAL : Travaux d'aménagement du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) – demande de subventions Pays 2012

Madame la Présidente rappelle le projet d'aménagement de l'immeuble Barral. Le bâtiment à aménager est situé dans le centre ville historique de Lodève. Il est constitué de deux entités attenantes formant un même volume. L'immeuble Barral, qui jouxte le cloître de la Cathédrale, fait partie de l'ancien ensemble épiscopale classé monument historique. Il est constitué d'un sous sol, d'un rez-de-chaussée et deux niveaux d'étage. L'ancienne caserne comprend un rez-de-chaussée et deux niveaux d'étage.

Pour ce faire, il convient de faire des demandes de subventions.

Le projet a été estimé par l'architecte à 1 076 510 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

CG34 :	143 535,00 €
Région LR :	215 300,00 €
DRAC Monuments Historique :	430 600,00 €
CCL&L :	287 075,00 €

Il convient de sollicités les différents partenaires selon les montants ci dessus.

Adoptés à l'unanimité

XIII - Plan Communal de Sauvegarde – demande de subventions

Madame la Présidente rappelle que les communes étant soumises au Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Lergue et au Plan de Prévention des Risques des mouvements de terrain du Lodévois et Larzac, la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est obligatoire.

La Communauté de Communes souhaite confier à la Direction Départementale de l'Équipement de Hérault une mission de conseil et assistance dans le cadre de l'établissement de son PCS.

Pour mener à bien la constitution de son PCS, il est nécessaire d'avoir recours à la mise en œuvre de prestations intellectuelles pour réaliser chacune des parties le constituant en faisant :

- L'état des lieux et le diagnostic du risque / La définition des objectifs et des priorités
- L'annuaire de crise : moyens humains et matériels / La définition de la Cellule Municipale de Crise
- La définition du déclenchement de l'alerte / La définition des missions et des actions de chaque acteur
- La gestion de l'après crise / Le mémo de crise / L'information et la sensibilisation du public
- Les annexes /Le retour d'expérience

Pour ce faire, il convient de solliciter les aides financières les plus élevées possibles auprès du FEDER, du Conseil Régional Languedoc Roussillon et du Conseil Général de Hérault. Le projet est estimé à 50 000 € HT pour les prestations d'AMO et des honoraires du Bureau d'études.

Le plan de financement du projet est le suivant pour :

Conseil Général de Hérault :	10 000 €
Région Languedoc Roussillon :	10 000 €
FEDER:	25 000 €
CCLL :	5 000 €
Cout Total:	50 000 €

Il convient de solliciter les différents partenaires selon les montants ci dessus.

Adoptés à l'unanimité

XIV - Saisons du Lodévois et Larzac 2012 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes du Lodévois & Larzac souhaite organiser plusieurs manifestations culturelles sur son territoire dans le cadre des Saisons du Lodévois et Larzac.

Pour la programmation 2012, il convient de solliciter les subventions aux différentes collectivités.

Le budget prévisionnel des Saisons du Lodévois et Larzac 2012 est de 120 000 € TTC.

Le plan de financement du projet est le suivant :

CG 34 :	32 000,00 €
Région LR :	24 000,00 €
CCL&L :	64 000,00 €

Il convient de solliciter les différents partenaires selon les montants ci dessus.

Adoptés à l'unanimité

XV - TRAVAUX IMMEUBLE BARRAL – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame la Présidente rappelle le projet d'aménagement de l'immeuble Barral. Le bâtiment à aménager est situé dans le centre ville historique de Lodève. Il est constitué de deux entités attenantes formant un même volume. L'immeuble Barral, qui jouxte le cloître de la Cathédrale, fait partie de l'ancien ensemble épiscopale classé monument historique. Il est constitué d'un sous sol, d'un rez-de-chaussée et deux niveaux d'étage. L'ancienne caserne comprend un rez-de-chaussée et deux niveaux d'étage.

Pour ce faire, il convient de faire des demandes de subventions.

Le projet a été estimé par l'architecte à 1 076 510 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

CG34 :	143 535,00 €
Région LR :	215 300,00 €
DRAC Monuments Historique :	430 600,00 €
CCL&L :	287 075,00 €

Il convient de solliciter les différents partenaires selon les montants ci dessus.

Adoptés à l'unanimité

XVI - CONVENTION AVEC LA FONDATION REGARDS DE PROVENCE – MUSEE

Madame la Présidente rappelle que le Musée de Lodève conçoit et organise l'exposition *Louis Valtat, à l'aube du fauvisme* qui se tient au musée du 2 juin au 16 octobre 2011.

La Fondation Regards de Provence a exprimé le souhait de reprendre en partie cette exposition. Différente de celle du musée de Lodève, cette exposition sera présentée au Palais des Arts de Marseille, lieu d'exposition de la Fondation Regards de Provence du 28 octobre 2011 au 19 février 2012. La présente convention a pour objet de fixer entre le Musée de Lodève et la Fondation Regards de Provence les principes d'organisation de l'exposition et les modalités de participation financière de la Fondation Regards de Provence, en vue de sa présentation au Palais des Arts.

Cette convention fait l'objet d'un contrat financier à hauteur de 320 000 €

Adoptés à l'unanimité

XVII - Aménagement des espaces publics de Saint-Jean la Blaquièrre - Choix du Maître d'œuvre

Madame la Présidente présente le projet d'aménagement des espaces publics de St Jean de la Blaquièrre. Il convient maintenant de choisir un maître d'œuvre.

Après consultation, il est proposé de retenir l'offre de Nathalie LUCAS et de Patricia PUECH.

Le coût de la prestation s'élève à 8 300,00 € HT et de 9 % pour le taux de rémunération du suivi des travaux.

Adoptés à l'unanimité

XVII - Attribution des marchés de Travaux pour la première phase d'aménagement du centre village des Rives

La commune des Rives a souhaité lancer un programme d'aménagement de espaces publics de son centre village. Une étude diagnostique et un schéma directeur d'aménagement des espaces publics réalisés par l'agence d'architecture et de paysages « Atelier Sites » ont permis de déterminer une première phase de travaux d'aménagement qui concerne la rue Langlade et la place du château .

Le montant estimé de la première tranche de travaux est de : 166 000,00 €HT
136 000,00 €HT pour les aménagements de sols
30 000,00 €HT pour les réseaux Humides (AEP et Assainissement)

par délibération en date du 16 juin 2011 la communes des Rives et le SIVOM ont délégué la maîtrise d'ouvrages de ces travaux à la Communauté de Communes

Le lancement de la consultation pour le choix des entreprises a été engagée le 29 juillet 2011. La date de remise des offres était fixée au 12 septembre 2011 à 12h00.

13 dossiers de consultation ont été retirés sur la plateforme de téléchargement de la CCLL.

4 dossiers ont été déposés avant la date butoir de remise des offres :
2 pour le Lot 1 : aménagement urbains et 2 pour le lot 2: réseaux humides

La commission MAPA s'est réunie le 13 septembre 2011 pour procéder à l'ouverture des plis et le 19 septembre 2011 pour procéder au choix des entreprises après avoir entendu les rapports d'analyse des offres établis par le maitre d'œuvre mandataire et le bureau d'étude associé.

Après avoir estimé les offres recevables et avoir débattu suite à la lecture des rapport d'analyse le membres de la commission ont émis leur avis et propose d'attribuer:
le marché de travaux correspondant au lot 1 à l'entreprise :

Entreprise Bati Renov

ZAE Cambous
Chemin du mas Audran
34 250 Le caylar

pour un montant de 116 907,23 € HT tranche ferme et 10 759,09 €HT tranche Conditionnelle

Le marché de travaux correspondant au lot 2 à l'entreprise :

Entreprise Baldare:

Le Village
34520 Saint Pierre de la Fage

pour un montant de : 36 427,60 €HT tranche ferme et de 6 859,80 €HT tranche conditionnelle

Adoptés à l'unanimité

XIX - Attribution d'un mandat d'études préalables d'opération d'aménagement Fozière-Lodève-Soubès – Saint-Jean la Blaquièrre

Madame la Présidente rappelle que 4 communes du territoire ont souhaité étudier les possibilités d'aménagement de différents secteurs de leur territoire. A ce titre elles ont sollicité la CCL&L afin que soit lancée une consultation afin de retenir un mandataire chargé par délégation, de faire réaliser pour la compte du mandant les études préalables aux opérations d'aménagements qui sont à vocation principale d'habitat.

Cinq sites sont concernés.

- Commune de Fozières – Secteur près de la Mairie
- Commune de Lodève – Secteur Saint Martin
- Commune de Lodève – Secteur les Carmes
- Commune de Soubès – Secteur près maison retraite
- Commune de Saint-Jean-de-la-Blaquièrre – Secteur près de l'école

Pour chacun des sites, l'objectif recherché porte sur la réalisation d'opérations d'aménagement de terrains, de construction de logements et d'équipements publics dans le cadre d'une procédure d'urbanisme opérationnelle.

Il s'agira de définir les conditions de faisabilité technique, administrative et financière de ces opérations en concertation avec les collectivités concernées, permettant à ces dernières de se prononcer sur leur opportunité, d'en arrêter précisément la localisation et le programme et d'en préciser les modalités de réalisation éventuelle dans le cadre d'un programme d'études préalables.

La consultation pour le choix du mandataire a été lancée le 1er juillet 2011

la date de réception des offre était fixée au 12 août 2011 à 12h00

18 dossiers de consultation ont été retirés et 1 seul dossier a été déposé avant la date butoir de remise des offres.

Les membres de la commission MAPA réunis le 16 août 2011 ont déclaré recevable le dossier remis par Hérault Aménagement et procédé à analyse de l'offre correspondante .

Considérant que le candidat possèdent les compétences et les moyens nécessaires pour mener à bien la mission à déléguer et que l'offre financière respecte les estimations pré-établies, les membres de la commission, après en avoir débattu, proposent de retenir Hérault Aménagement comme attributaire du mandat d'études préalables pour un montant de:

106 350,35 €HT soit 127 195 ,05 € TTC

Ce montant de décompose ainsi :

Lodève Secteur 1 St Martin:	31 090,82 € HT
Lodève secteur 2 : les Carmes :	18 876,57 € HT
Fozières secteur Mairie:	17 272,68 € HT
Soubès Secteur maison de retraite :	21 837,60 € HT
St Jean de la Blaquièrre secteur mairie:	17 272,68 € HT

Le montant des dépenses à engager par le mandataire a été estimé à 188 000, 00 € HT. Ces dépenses correspondent au coût des études confiées à des tiers (Architectes/Urbanistes, géomètres, BET,....) tel qu'il résultera des factures et mémoires présentés et réglés par le mandataire, d'ordre et pour le compte du Mandant.

Il est exposé un mandat d'étude préalable à Hérault Aménagement pour un montant de **106 350,35 €HT** autorisent Madame la Présidente à signer le marché correspondant, et précise de prévoir au budget la somme de 188 000, 00 € HT pour les dépenses correspondantes au coût des études confiées à des tiers.

Adoptés à l'unanimité

XX - VALIDATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE 2011

Madame la Présidente , présente le contrat de territoire 2011 avec le Conseil Général de Hérault, Commune de Lodève
Ce contrat est aujourd'hui finalisé et doit être signé très prochainement, comme présenté en annexe.

Adoptés à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 20h.

Les membres du bureau

NOM – PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
BOUSQUET Marie Christine	Présidente	
TRINQUIER Jean	1 ^{er} Vice-Président	
MADANI Hadj	Vice-Président	
GUIBAL Daniel	Vice-Président	Excusé
ROIG Frédéric	Vice-Président	
MICOLA Lionel	Vice-Président	
FABRE Joseph	Vice-Président	
PAILHOUX Jean Paul	Vice-Président	Excusé
FABRE Anne-Marie	Vice-Président	Excusée
JOURDAN Yves	Vice-Président	
REQUI Jean Luc	Vice-Président	
POZO José	Vice-Président	
BAILLEUX-MOREAU Yves	Vice-Président	Excusé
Pierre LEDUC	Vice-Président	Excusé
ROUVEIROL Valérie	Déléguee	
MEINARD Colette	Déléguee	
GONTARD Jean Marc	Délégué	Excusé

MALAN Jean Noël	Délégué	
GOUDAL Joëlle	Déléguée	